



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE PONTIAC

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac tenue le mercredi 17 avril 2019 à compter de 18:40, à Campbell's Bay, sous la présidence de madame Jane Toller préfète, et à laquelle sont présents :

Minutes of the meeting of the Regional County Municipality of Pontiac Council, held on Wednesday, April 17th 2019 at 18:40 in Campbell's Bay, under the chairmanship of the warden Ms. Jane Toller and to which are present:

Présences : M. John Armstrong, Le conseiller régional
M. Maurice BEAUREGARD, Le conseiller régional
Mme Lynne Cameron, La conseillère régionale
Mme Karen Daly Kelly, La conseillère régionale
M. GILLES DIONNE, Le conseiller régional
M. Régent Dugas, Directeur du territoire
M. Alain Gagnon, Le conseiller régional
M. Donald Gagnon, Le conseiller régional
M. Allard Gaston, Le conseiller régional
M. Jim Gibson, Le conseiller régional
Mme Natacha Guillemette, Adjointe administrative
Mme TOLLER JANE, La Préfète
M. Travis Ladouceur, Greffier
M. Gabriel Lance, Directeur adjoint
Mme Colleen Larivière, La conseillère régionale
Mme Kim Lesage
M. Carl Mayer, Le conseiller régional
Mme Sandra Murray, La conseillère régionale
M Serge Newberry, Le conseiller régional
Mme Danielle Newman
M. Brent Orr, Le conseiller régional
Mme Doris Ranger, La conseillère régionale
M. David Rochon, Le conseiller régional
M. Bernard Roy, Directeur général et secrétaire trésorier
M. Winston Sunstrum, Le conseiller régional
Mme Annie Vaillancourt, Comptable CPA
Mme Kim Villeneuve, La conseillère régionale

Présence de Mme Nancy Dagenais, Greffière.

Présence de M. Jérémie Vaillancourt, Conseiller aux Communications.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA
- 3 DENONCIATION D'INTÉRÊTS OU CONFLIT AVEC LES PROCÈS VERBAUX | DECLARATION OF INTEREST OR CONFLICT WITH THE

MINUTES

4 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS

5 RAPPORT DU PRÉFET | WARDEN REPORT

6 PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD

6.1 RANDY ET FRANCINE RUSSELL

6.2 DEMANDE À LA PROVINCE DE QUÉBEC D'ADOPTER ET DE SIGNER L'ENTENTE DE FACTURATION RÉCIPROQUE INTERPROVINCIALE POUR LES SERVICES MÉDICAUX

6.3 GUILLAUME HERVÉ ET MARTIN BERTRAND (RAPPORT, EXPÉDITION SKI DE FOND AU PARLEMENT)

7 PRESENTATIONS

8 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

8.1 RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE EN ASSERMENTATION

8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE NAUTIQUE

8.3 Demande d'ajout de la superficie des terres publiques intramunicipales localisées sur l'île de la Municipalité de Rapides- des-Joachims dans la convention de gestion territoriale de la MRC de Pontiac

8.4 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC DES CHUTES COULONGE

9 RAPPORT FINANCIER

9.1 FINANCES

10 INFRASTRUCTURES RÉGIONALES | REGIONAL INFRASTRUCTURES

10.1 PROCÉDURE RÉCEPTION, EXAMEN ET TRAITEMENT DES PLAINTES

10.2 ACCEPTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT EN GESTION CONTRACTUELLE

11 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

11.1 FÊTE DE L'ARBRE 2019

11.2 RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES POUR TPI

11.3 SUSPENSION TEMPORAIRE VISANT DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AUX ACTIVITÉS MINIÈRES

11.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES CONDITIONS APPLICABLES À LA PRATIQUE DU CAMPING RÉCRÉATIF SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

12 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT

12.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ FDT

12.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

12.3 RECOMMANDATION DONS ET COMMANDITES | RECOMMENDATIONS DONATIONS AND SPONSORS

12.3.1 RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

12.3.2 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU PONTIAC

12.3.3 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIALE DU PONTIAC

12.3.4 WALTHAM RECREATION ASSOCIATION

13 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL

13.1 DEMANDE D'APPUI - DEMANDE D'ADOPTION POUR RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS MÉNAGERS

ET DE CLIMATISATION

14 DIVERS | MISCELLANEOUS

14.1 INVITATION, AGA TRANSPOR-ACTION - 24 AVRIL

14.2 PROJET JEU D'EAU (SPLASHPAD)

14.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PPJ

14.4 COMITÉ PPJ

15 DÉCLARATION, MME NANCY DAGENAI

16 FERMETURE | CLOSING

C.M. 2019-04-01 1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE

Il est proposé par le conseiller régional M. Serge Newberry et résolu d'ouvrir la session régulière du conseil régional de la MRC de Pontiac du 17 avril 2019 à 18:40.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. Serge Newberry and resolved to open the Regular Session of the Regional Council of the MRC Pontiac for April 17, 2019 at 18:40.

CARRIED

C.M. 2019-04-02 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Karen Daly Kelly et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Ms. Karen Daly Kelly and resolved to adopt the agenda as modified.

CARRIED

3 DENONCIATION D'INTÉRÊTS OU CONFLIT AVEC LES PROCÈS VERBAUX | DECLARATION OF INTEREST OR CONFLICT WITH THE MINUTES

Les conseillers régionaux ci-dessous déclarent conflit avec : / The following Regional Councillors declare conflicts with items:

-Conseillère régionale Mme Colleen Larivière; 11.1, Recommandations du Comité FDT/Recommendations of the FDT Committee (devient l'item **12.1** suivant l'ajout d'un item à l'ordre du jour en début de séance)

-Conseiller régional M. David Rochon; 11.3.4, *Waltham Recreation Association* (devient l'item **12.3.4** suivant l'ajout d'un item à l'ordre du jour en début de séance)

C.M. 2019-04-03 4 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Doris Ranger et résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil régional de la MRC de Pontiac pour le mois de mars 2019.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Ms. Doris Ranger and resolved to adopt the minutes of the March 2019 meeting of the Regional Council of the MRC Pontiac.

CARRIED

5 RAPPORT DU PRÉFET | WARDEN REPORT

Warden Toller gives a verbal report of her activities during the past month.

La préfète Toller donne un rapport verbal de ses activités pendant le dernier mois.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD

6.1 RANDY ET FRANCINE RUSSELL

Randy et Francine Russell font une présentation au sujet de la Marche du rein. M. Russell transmet certaines informations et statistiques au sujet de la maladie du rein et fait référence à sa situation personnelle avec la maladie. M. Russell poursuit en indiquant que sa conjointe et lui ont participé pendant des années à la Marche de Gatineau considérant qu'il n'y en avait pas dans le Pontiac. Il explique que la Marche du rein aura lieu le 26 mai 2019 de 13h à 16h suivant le même parcours que celui de l'événement Relais pour la vie (Relay for Life). Il mentionne également que la Marche constitue une opportunité de rassembler les communautés. Il explique comment les gens peuvent s'inscrire et conclut en invitant les gens à participer à l'événement.

non-official translation

Randy and Francine Russell made a presentation about the Kidney Walk. Mr. Russell provided information and statistics about kidney disease and referred to his personal situation with the disease. Mr. Russell went on to say that he and his wife had been involved for years in the Gatineau Walk considering that there were none in the Pontiac. He explained that the Kidney Walk will take place on May 26, 2019 from 1:00 p.m. to 4:00 p.m. following the same track as the Relay for Life event. He also mentioned that the March is an opportunity to bring communities together. He explained how people can register and concluded by inviting people to participate in the event.

SIGNER L'ENTENTE DE FACTURATION RÉCIPROQUE
INTERPROVINCIALE POUR LES SERVICES MÉDICAUX

Mme Helen Routliffe fait une présentation auprès du Conseil relativement à l'entente de facturation réciproque interprovinciale pour les services médicaux. Elle présente l'organisation 'Stark's Corners Women's Institute (SCWI)' et fait référence à certaines de leurs réalisations les dernières années.

Elle indique que le gouvernement du Québec n'a pas signé le projet de loi sur la réciprocité médicale interprovinciale et que son organisation l'encourage à le faire. Elle donne des informations concernant les répercussions que cela engendre. Elle présente ainsi la résolution ci-dessous que l'organisation soumet à l'attention du Conseil régional.

non-official translation

Ms. Helen Routliffe made a presentation to the Council regarding the Inter-provincial Reciprocal Billing Agreement for physician services. She presented the organization 'Stark's Corners Women's Institute (SCWI)' and referred to some of their achievements in recent years. She indicated that the Government of Quebec has not signed the Interprovincial Medical Reciprocity Act and that SCWI encourages them to do so. Ms. Routliffe provided information about the implications this has. She then presented the below resolution submitted by the SCWI to the attention of the Regional Council.

ATTENDU QUE toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, ont signé le projet de loi sur la réciprocité médicale interprovinciale;

ATTENDU QUE nous encourageons le Québec à participer comme toutes les autres provinces;

ATTENDU QUE les résidents du Québec qui voyagent d'une province à l'autre devraient être couverts financièrement, en utilisant leur carte d'assurance maladie du Québec pour toute urgence ou situation médicale sans avoir à payer de leur poche;

ATTENDU QUE le 'Stark's Corners Women's Institute (SCWI)' a adopté cette résolution le 10 avril 2019 avec l'intention de la présenter au conseil régional de la MRC de Pontiac le 17 avril 2019;

Il est proposé par la Conseillère régionale Mme Sandra Murray et résolu que la MRC de Pontiac appuie la demande du 'Stark's Corner Women's Institute (SCWI)' et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec de signer l'Entente interprovinciale de facturation réciproque des services médicaux.

ADOPTÉE

non-official translation

Request for the Province of Quebec to adopt and sign the Inter-provincial Reciprocal Billing Agreement for physician services

WHEREAS all Canadian Provinces with the exception of Quebec have signed Inter-provincial Medical Reciprocal Bill;

WHEREAS we encourage Quebec to participate as all other provinces;

WHEREAS Quebec residents who travel from province to province should be covered financially, utilizing their Quebec health card for any medical emergencies or situations without the hardship of having to pay out of pocket;

WHEREAS the Stark's Corners Women's Institute (SCWI) adopted this resolution on April 10th 2019 with the intention of presenting to MRC Pontiac Regional Council on April 17th 2019;

It is moved by Regional Councillor Mrs. Sandra Murray and resolved that the MRC Pontiac support the request of the Stark's Corner Women's Institute and ask the Quebec Minister of Health and Social Services to sign the Inter-provincial Reciprocal Billing Agreement for physician services.

CARRIED

6.3 GUILLAUME HERVÉ ET MARTIN BERTRAND (RAPPORT, EXPÉDITION SKI DE FOND AU PARLEMENT)

Martin Bertrand et Guillaume Hervé, accompagnés d'étudiants, sont présents afin de présenter un rapport sur l'activité d'expédition de ski de fond au Parlement. Ils décrivent l'activité et les expériences rencontrées pendant leur périple et remercient le Conseil pour le financement reçu précédemment. À la fin de la présentation, on projette une vidéo au sujet de l'expédition, *La Région de la résilience (130 km en 4 jours)*.

non-official translation

Martin Bertrand and Guillaume Hervé, accompanied by students, presented a report on the cross-country skiing expedition activity to Parliament. They described the activity and experiences they had during their trip and thanked the Council for the funding they had previously received. At the end of the presentation, a video about the expedition, *The Region of Resilience (130 km in 4 days)* is shown.

Aucune - None

8 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

C.M. 2019-04-05

8.1 RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE EN ASSERMENTATION

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir ce service aux citoyens de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT les articles 214 à 223 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q. c.T-16);

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Kim Cartier-Villeneuve et résolu de demander au ministre de la Justice du Québec, Mme Sonia Lebel, de nommer M. Travis Ladouceur, Greffier de la MRC de Pontiac, comme commissaire à l'assermentation afin de faire prêter serment dans tous les cas où les lois du Québec le prévoient et, en particulier, le recevoir lorsqu'un juge de paix peut le faire.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the importance of offering this service to the citizens of the MRC Pontiac;

CONSIDERING sections 214 to 223 of the Courts of Justice Act (L.R.Q., cT-16);

It is moved by the Regional Councilor Ms. Kim Cartier-Villeneuve and resolved to ask the Minister of Justice for Québec, Mrs. Sonia Lebel, to appoint Mr. Travis Ladouceur, Clerk of the MRC Pontiac, as commissioner for swearing in to administer oaths in all cases or the laws of Québec so provide and, in particular, receive it when a justice of the peace may do so.

CARRIED

C.M. 2019-04-06

8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE NAUTIQUE

CONSIDÉRANT le rapport du Protecteur du citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier : une desserte à optimiser pour sauver des vies;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier, qui découle de ce rapport;

CONSIDÉRANT que ce cadre de référence s'est concentré, dans un premier temps, sur intervention de sauvetage dans le but de transporter une personne blessée située dans une zone hors route vers une ambulance ou un hôpital;

CONSIDÉRANT que, par l'entremise du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, la MRC de Pontiac s'est doté d'un plan local d'intervention en milieu isolé et a fait l'achat d'équipement de sauvetage nécessaire à ce PLIU;

CONSIDÉRANT que l'achat d'équipement de sauvetage nautique n'était pas subventionné par ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT que le sauvetage peut prendre différentes formes : sauvetage pour évacuer des blessés ou sauvetage sans blessé, sauvetage en espace clos, nautique ou sur glace, vertical ou en hauteur, sauvetage en forêt ou dans un sentier de motoneige ou de VTT et désincarcération;

CONSIDÉRANT le rapport du Protecteur du citoyen fait référence à ces types de sauvetage, et non seulement qu'aux sauvetages dans le but de transporter une personne blessée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac contient un total de 13 047 cours d'eau et lacs pour une superficie de 1440 km²;

CONSIDÉRANT que la rivière des Outaouais longe le territoire de la MRC d'Est en Ouest, incluant 14 des 18 municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT l'ampleur de ce cours d'eau et l'importance des activités récréotouristiques qu'il apporte;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac déplore que l'achat d'équipements de sauvetage nautique ne soit pas financé par ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'aucun service de sécurité incendie situé sur le territoire de la MRC de Pontiac est équipé pour ce type de sauvetage;

CONSIDÉRANT que les équipements utilisés à l'heure actuelle pour les interventions d'urgence, en plus d'être inadéquats pour le sauvetage nautique, sont situés à une grande distance des cours d'eau;

Il est proposé par le conseiller régional M. Winston Sunstrum et résolu de demander au gouvernement une aide financière pour l'achat d'équipements de sauvetage nautique. De plus, il est résolu et de transmettre cette résolution aux autres MRC pour appui.

ADOPTÉE

non-official translation

REQUEST FOR FINANCIAL ASSISTANCE FOR THE PURCHASE OF WATER RESCUE EQUIPMENT

CONSIDERING the Québec Ombudsman's report on the organization of off-road emergency response services:
Optimize off-road coverage to save lives;

CONSIDERING the terms of reference on off-road emergency response, which results from this report;

CONSIDERING that these terms of reference initially focused on rescue operations to transport an injured person located in an off-road area to an ambulance or hospital;

CONSIDERING that, through the financial assistance program for the support of off-road emergency response, the Pontiac MRC has adopted a local isolated area response plan and purchased the life-saving equipment required for this PLIU;

CONSIDERING that the purchase of water rescue equipment was not subsidized by this financial assistance program;

CONSIDERING that rescue can take different forms: rescue to evacuate wounded or rescue without injury, confined space, water or ice rescue, vertical or high up, rescue in the forest or on a snowmobile or ATV trail and extrication;

CONSIDERING the report of the Québec Ombudsman refers to these types of rescues, and not only to rescues for the purpose of transporting an injured person;

CONSIDERING that the Pontiac MRC contains a total of 13,047 watercourses and lakes for an area of 1440 km²;

CONSIDERING that the Ottawa River runs along the territory of the MRC from East to West, including 14 of the 18 municipalities of the MRC;

CONSIDERING the size of this watercourse and the importance of the recreational and tourism activities it provides;

CONSIDERING that the Pontiac MRC regrets that the purchase of water rescue equipment is not funded by this financial assistance program;

CONSIDERING that no fire department located on the territory of the MRC Pontiac is equipped for this type of rescue;

CONSIDERING that the equipment currently used for emergency rescue, in addition to being inadequate for water rescue, is located far from the waterways;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Winston Sunstrum and resolved that the government be asked to provide financial assistance for the purchase of water rescue equipment. In addition, it is resolved to forward this resolution to the other MRCs for support.

CARRIED

C.M. 2019-04-07

8.3 Demande d'ajout de la superficie des terres publiques intramunicipales localisées sur l'Île de la Municipalité de Rapides-des-Joachims dans la convention de gestion territoriale de la MRC de Pontiac

Attendu que le gouvernement a approuvé, par le décret n° 773-2001, adopté le 20 juin 2001, le Programme relatif à la délégation de gestion de terres publiques intramunicipales en faveur des municipalités régionales de comté de la région administrative de l'Outaouais, conformément à l'article 17.13 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles (chapitre M-25.2), et que la MRC en a accepté les termes, par résolution n° C.M.2003-093;

Attendu que la MRC, par résolution n° ADM-2016-06-17 du 7 juin 2016, a indiqué son adhésion au programme et à la convention de gestion territoriale et son acceptation de tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus et elle a autorisé le préfet à signer une convention de gestion territoriale;

Attendu que de façon générale, le but de la convention de gestion territoriale est d'établir, en collaboration avec les autres partenaires du milieu, un partenariat entre le gouvernement et la MRC en vue de faire contribuer davantage le territoire public intramunicipal à la revitalisation, à la consolidation et au développement socio-économique de la région et des collectivités locales;

Attendu que la majorité des terres localisées sur l'Île de la municipalité de Rapides-des-Joachims sont de tenure publique sous la gestion du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Attendu que la municipalité de Rapides-des-Joachims souhaite que les terres publiques intramunicipales localisées sur l'Île de Rapides-des-Joachims soient incluses dans la convention de gestion territoriale de la MRC de Pontiac;

Il est proposé par le conseiller régional M. Maurice Beauregard et résolu de demander au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Monsieur Jonatan Julien, et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs Monsieur Pierre Dufour de modifier la convention de gestion territoriale de la MRC de Pontiac afin de confier la gestion des terres publiques intramunicipales localisées sur l'Île de Rapides des Joachims à la MRC.

ADOPTÉE

non-official translation

Request to add intramunicipal public lands located on the Island of the Municipality of Rapides-des-Joachims to the territorial management agreement of the MRC Pontiac

Whereas, by Order in Council No. 773-2001, adopted on June 20, 2001, the Government approved the Program for the Delegation of Intramunicipal Public Land Management to Regional County Municipalities in the Outaouais, pursuant to section 17.13 of the Act respecting the Ministère des Ressources naturelles (chapter M-25.2), and the MRC accepted its terms, by Resolution No. C.M.2003-093;

Whereas the MRC, by Resolution No. ADM-2016-06-17 of June 7, 2016, has indicated its adherence to the program and the territorial management agreement and its acceptance of all the terms, commitments, obligations, conditions and modalities provided for therein and has authorized the Warden to sign a territorial management agreement;

Whereas, in general, the purpose of the land management agreement is to establish, in collaboration with the other partners, a partnership between the government and the MRC in order to make the intramunicipal public territory contribute more to the revitalization, consolidation and socio-economic development of the region and local communities;

Whereas the majority of the land located on the Island of the Municipality of Rapides des Joachims is publicly owned and managed by the Minister of Energy and Natural Resources and the Minister of Forests, Wildlife and Parks;

Whereas the Municipality of Rapides-des-Joachims wishes that the intramunicipal public lands located on Rapides-des-Joachims Island be included in the territorial management agreement of the MRC Pontiac;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved to ask the Minister of Energy and Natural Resources, Mr. Jonathan Julien, and the Minister of Forests, Wildlife and Parks, Mr. Pierre Dufour, to amend the territorial management agreement of the Pontiac MRC in order to entrust the management of intramunicipal public lands located on the Island of Rapides-des-Joachims to the MRC.

CARRIED

C.M. 2019-04-08

8.4 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC DES CHUTES COULONGE

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, le conseil d'administration ne compte que 4 membres sur un total possible de 9;

CONSIDÉRANT que ceci ne constitue pas un quorum;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Winston Sunstrum et résolu de nommer Serge Newberry à titre de représentant de la MRC de Pontiac au conseil d'administration du Parc des Chutes Coulonge.

ADOPTÉE

non-official translation

Nomination to the board of directors of the 'Parc des Chutes Coulonge'

CONSIDERING that presently the board of directors has only 4 members out of a possible 9;

CONSIDERING this does not constitute a quorum;

It is moved by Regional Councillor Mr. Winston Sumstrum and resolved to nominate Serge Newberry as representative of the MRC Pontiac on the board of directors of the 'Parc des Chutes Coulonge'.

CARRIED

9 RAPPORT FINANCIER

C.M. 2019-04-09

9.1 FINANCES

LISTE DES COMPTES A PAYER ET LA LISTE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le conseiller régional M. James Gibson et résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant de 112 882.04\$ de la liste des comptes à payer de la MRC de Pontiac, et le montant de 172 265.15\$ de la liste des comptes payés.

APPROBATION DES DÉPENSES DE VOYAGE ET D'AFFAIRES DES ÉLUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est également résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant payé pour les dépenses de frais de voyage et d'affaires des élus de la MRC de Pontiac au montant de 788.25\$ pour les périodes de paie 6 et 7 pour l'année 2019.

ADOPTÉE

non-official translation

FINANCES

LISTS OF ACCOUNTS PAYABLE AND LIST OF PAYMENTS

It is moved by Regional Councillor Mr. James Gibson and resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the list of accounts payable in the amount of \$112 882.04 and the list of payments in the amount of \$172 265.15.

APPROVAL OF THE TRAVEL AND BUSINESS EXPENSES OF ELECTED OFFICIALS SINCE THE LAST MEETING

It is also resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the amount paid for the travel and business expenses of the elected officials of the MRC Pontiac in the amount of \$788.25 for pay periods 6 and 7 of the year 2019.

CARRIED

10 INFRASTRUCTURES RÉGIONALES | REGIONAL INFRASTRUCTURES

C.M. 2019-04-10

10.1 PROCÉDURE RÉCEPTION, EXAMEN ET TRAITEMENT DES PLAINTES

CONSIDÉRANT que le projet de loi 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, C.27), sanctionné le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, la MRC doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'un appel d'offres public;

En conséquence, il est proposé par le conseiller régional M. Gaston Allard et résolu que la MRC de Pontiac adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE

non-official translation

Procedure for the receipt and examination of complaints

CONSIDERING Bill 108, an Act to promote the supervision of the contracts of public bodies and to establish the Public Procurement Authority (L.Q. 2017, c.27), assented to on December 1st 2017;

CONSIDERING that following this sanction and in accordance with article 938.1.2.1 of the Quebec Municipal Code, the

MRC must adopt a procedure for the receipt and examination of complaints made in the framework of the adjudication or the awarding of a contract following a public call for tenders or the award of an OTC contract with a sole supplier involving an expenditure equal to or greater than the minimum threshold of an invitation to a public call for tender;

Therefore, it is moved by Regional Councillor Mr. Gaston Allard and resolved that the MRC Pontiac adopt the procedure for the receipt and examination of complaints made in connection with the adjudication or award of a contract.

CARRIED

C.M. 2019-04-11 10.2 ACCEPTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT EN GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par le conseiller régional M. Maurice Beauregard et résolu que le Conseil régional accepte le dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

non-official translation

ACCEPTING OF DRAFT BY-LAW ON CONTRACT MANAGEMENT

It is moved by Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved that the Regional Council accept the deposit of the draft bylaw on contract management.

CARRIED

11 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

C.M. 2019-04-12 11.1 FÊTE DE L'ARBRE 2019

ATTENDU que le mois de mai est le mois de l'arbre et des forêts au Québec;

ATTENDU que le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs donne des arbres à la MRC de Pontiac pour les remettre aux citoyens;

ATTENDU que la MRC de Pontiac organise une journée de l'arbre et des forêts pendant laquelle des arbres sont remis aux citoyens, aux écoles et garderies du Pontiac et une collaboration est offerte aux Municipalités qui désirent organiser un évènement;

ATTENDU que dans le but d'innover et d'amplifier son caractère éducatif, la fête se déroulera au Centre récréatif de Campbell's Bay avec kiosques variés, des équipements

forestiers et des démonstrations;

ATTENDU que plus d'une centaine d'élèves de Sieur-de-Coulonge et de Pontiac High School ont confirmé leur disponibilité et leur participation à l'évènement et que l'évènement est également ouvert au grand public;

ATTENDU que la MRC va faire une demande à Collectif Bois pour une contribution financière dans le cadre des mesures de soutien à l'organisation de différentes activités éducatives visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois;

ATTENDU que Bouffe Pontiac offre un dîner BBQ/levée de fonds sur place aux participants;

Il est proposé par le conseiller régional M. Brent Orr et résolu d'autoriser la MRC de Pontiac d'organiser la journée de l'arbre et des forêts et de compléter le financement de l'évènement à partir du Programme d'aménagement durable des forêts pour les TPI.

ADOPTÉE

non-official translation

Tree and Forests Festival 2019

WHEREAS the month of May is Tree and Forest month in Quebec;

WHEREAS the Ministry of Forests, Wildlife and Parks gives the MRC Pontiac trees to distribute to residents;

WHEREAS the MRC Pontiac organizes a Tree and Forest Festival during which trees are distributed to residents to schools and daycares in the Pontiac and there is a collaboration with municipalities who wish organize distribution events;

WHEREAS in order to innovate and enhance its educational character, the event will be held at the Campbell's Bay Recreation Center with various kiosks, forestry equipment and demonstrations;

WHEREAS more than 100 students from Sieur de Coulonge and Pontiac High School have confirmed their availability and participation in the event and that the event is open to the general public;

WHEREAS the MRC will make a request to Collectif Bois for a financial contribution as part of measures to support the organization of various educational activities aimed at promoting forest management and wood processing;

WHEREAS Bouffe Pontiac offers a BBQ fundraiser lunch on

site for the participants;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Brent Orr and resolved to authorize the MRC Pontiac to organize the Tree and Forest Festival and to finance the event from the TPI Sustainable Forest Management Program.

CARRIED

C.M. 2019-04-13

11.2 RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES POUR TPI

Attendu que la MRC de Pontiac exerce la responsabilité de planification qui lui est confiée en produisant une planification d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal visé par la convention de gestion territoriale;

Attendu que le comité multiressource pour les TPI a recommandé une révision Plan d'aménagement intégré des ressources (PAIR) du lors de la rencontre du mois de novembre 2018 en conformité avec l'article 5 de la convention de gestion territoriale pour les TPI.

Attendu que la MRC de Pontiac a procédé à un appel de soumission par invitation pour la révision du PAIR tel que proposé par le comité et considérant que monsieur Vincent Barrette ing. Forestier est le plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par le conseiller régional M. Donald Gagnon et résolu d'autoriser le directeur général de la MRC de Pontiac à signer un contrat de service avec Monsieur Vincent Barrette pour la révision du PAIR. Il est également résolu de financer le projet par le fonds TPI.

ADOPTÉE

non-official translation

REVISION OF THE INTEGRATED RESOURCE MANAGEMENT PLAN FOR TPI

Whereas the Pontiac MRC exercises the planning responsibility entrusted to it by producing integrated planning for the intramunicipal public territory covered by the territorial management agreement;

Whereas the Multi-Resource Committee for TPI recommended a revision of the Integrated Resource Management Plan (IRMP) at the November 2018 meeting in accordance with Article 5 of the TPI Land Management Agreement.

Whereas the Pontiac MRC issued a call for tenders by invitation for the revision of the PAIR as proposed by the committee and considering that Mr. Vincent Barrette, forest

engineer, is the lowest bidder.

It is proposed by Regional Councillor Mr. Donald Gagnon and resolved to authorize the Director General of the Pontiac MRC to sign a service contract with Mr. Vincent Barrette for the review of the PAIR. It is also resolved to finance the project through the TPI fund.

CARRIED

C.M. 2019-04-14

11.3 SUSPENSION TEMPORAIRE VISANT DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AUX ACTIVITÉS MINIÈRES

Attendu que l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines est entré en vigueur le 14 décembre 2016 et permet maintenant aux Municipalités régionales de comté du Québec de déterminer des territoires incompatibles aux activités minières au sein de leurs Schémas d'aménagement et de développement (SAD);

Attendu qu'il est également possible pour les Municipalités régionales de comté du Québec, en vertu de l'article 304.1 de cette Loi, de demander une suspension temporaire, ce qui signifie qu'aucun nouveau titre d'exploration (claim) ne peut être émis dans ces secteurs;

Attendu que trois séances d'information ont été organisées en janvier 2019 avec les acteurs municipaux afin de présenter la démarche et les cartes proposées des territoires incompatibles aux activités minières;

Attendu qu'une suspension temporaire préviendrait l'émission de nouveaux titres d'exploration sur le territoire durant la réalisation de la révision du Schéma d'aménagement et de développement;

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Lynne Cameron et résolu que le Conseil de la MRC de Pontiac présente auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec une demande de suspension temporaire visant des territoires incompatibles aux activités minières, le tout tel qu'illustré sur la cartographie annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

non-official translation

Temporary Suspension regarding Areas Inconsistent with Mining

Whereas Article 304.1.1 of the Mining Act came into effect on December 14, 2016 and now allows Quebec Regional County Municipalities to determine areas inconsistent with mining within their Land Use and Development Plans

(LUDPs);

Whereas it is also possible for Quebec Regional County Municipalities, according to article 304.1 of the aforesaid Act, to ask for a temporary suspension, which means that no new claim could be issued in these areas;

Whereas three info sessions took place in January 2019 with municipal partners in order to outline the process and show the proposed maps of areas inconsistent with mining;

Whereas a temporary suspension would prevent new claims to be issued on the land while going ahead with the revision of the Land Use and Development Plan;

It is proposed by Regional Councillor Ms. Lynne Cameron and resolved that Pontiac County Council send to the Quebec Department of Energy and Natural Resources a request for a temporary suspension regarding areas inconsistent with mining, as shown on the map attached to this resolution.

CARRIED

C.M. 2019-04-15

11.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES CONDITIONS APPLICABLES À LA PRATIQUE DU CAMPING RÉCRÉATIF SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC tenue le 20 mars 2019, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), ainsi que l'adoption du projet de règlement afin d'établir les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Il est proposé par le conseiller régional M. David Rochon et résolu d'adopter le règlement établissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état.

ADOPTÉE

non-official translation

Adoption of the draft by-law establishing the conditions applicable to recreational camping practices on Crown Land

WHEREAS in accordance with article 445 of the Quebec Municipal Code, a notice of motion was given at the regular meeting of the Council of the MRC held on March 20, 2019, and the adoption of the draft by-law establishing the conditions applicable to recreational camping practices on

Crown Land under the agreement for delegating land management and the management of sand and gravel operations on Crown Land

It is moved by Regional Councillor Mr. David Rochon and resolved to adopt the bylaw establishing the conditions applicable to recreational camping practices on Crown Land under the agreement for delegating land management and the management of sand and gravel operations on Crown Land.

CARRIED

12 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT

C.M. 2019-04-16

12.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ FDT

Conformément à sa déclaration au point 3, la conseillère régionale Mme Colleen Larivière quitte la salle à 19:41.

In accordance with her declaration under item 3, Regional Councillor Ms. Colleen Larivière leaves the room at 19:41. /

Nous enregistrons le retour de Mme Colleen Larivière à 19:45.

We register the return of Ms. Colleen Larivière at 19:45.

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire a conclu avec la MRC de Pontiac une entente financière signée le 23 juillet 2015 et un addenda signé le 11 novembre 2016;

ATTENDU QUE l'entente appelée Fonds de développement du territoire permet la réalisation de projets en fonction des priorités établies par le Conseil régional pour l'année allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE le montant disponible pour cet appel de projets était de 200 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a lancé un appel de projets dont la date limite était le 8 février 2019;

ATTENDU QUE 20 projets ont été reçus totalisant 2 291 073\$, dont 727 346 \$ ont été demandés en subvention;

ATTENDU QUE l'évaluation a été faite le 1^{er} avril 2019 par un comité d'analyse nommé par le Conseil des maires;

Il est proposé par le conseiller régional M. John Armstrong et résolu d'accepter les recommandations du comité d'analyse des projets structurants du Fonds de développement du territoire et d'accorder le financement aux projets suivants :

1) Jardin Éducatif / Fab Lab (Le Fablab du jardin éducatif) : 36

000,00 \$

2) Norway Bay Municipal Association (Mise-à-jour du Parc Centennial) : 9 000,00 \$

3) Municipalité de Chichester (Aménagement parc bord de l'eau) : 14 000,00 \$

4) Municipalité de Mansfield-et-Pontefract (Rénovation des parcs de jeux) : 12 000,00 \$

5) Amis du manoir St-Joseph (Agrandissement bâtiment (+10 chambres)) : 70 000,00 \$

6) Coop Solidarité de Plein Air l'hélianthe (Initiation au plein pour personnes handicapés) : 5 000,00 \$

7) CDC Pontiac (Santé communautaire) : 10 000,00 \$

8) Asso Récréative de Chapeau (Amélioration du parc communautaire) : 5 000,00 \$

9) Centre communautaire Harrington (Amélioration du centre communautaire) : 5 000,00 \$

10) Association Tourisme Pontiac (Rénovation relais information touristique (RIT)) : 4 000,00 \$

11) Municipalité de Bryson (Aménagement et accessibilité de la plage) : 2 000,00 \$

12) Municipalité de Bristol (Réaménagement plage publique Norway Bay) : 24 000,00 \$

13) Table Aînés retraités du Pontiac (Réseau aînés - Consolidation et innovation) : 3 000,00 \$

14) Municipalité L'Île-du-Grand-Calumet (Souper Culture) : 1 000,00 \$

TOTAL: 200 000 \$

ADOPTÉE

non-official translation

FDT COMMITTEE RECOMMENDATIONS

WHEREAS the Ministry of Municipal Affairs and Land Occupancy signed a financial agreement with the MRC of Pontiac on July 23, 2015 and an addendum signed on November 11th, 2016;

WHEREAS the agreement called Territorial Development Fund allows the realization of projects according to the priorities established by the Council of

Mayors for the year from April 1st, 2018 to March 31, 2019;

WHEREAS the amount available for this call for projects was \$ 200,000;

WHEREAS the MRC of Pontiac launched a call for projects with a deadline of February 8th, 2019;

WHEREAS twenty (20) projects were received totaling \$ 2,291,073, of which 727,346\$ were grant applications;

WHEREAS the evaluation was made on April 1st, 2019 by an analysis committee appointed by the Regional Council;

It is proposed by Regional Councillor Mr. John Armstrong and resolved to accept the recommendations of the Structural Projects Analysis Committee of the Territorial Development Fund and to provide funding to the following projects:

1) Jardin Éducatif / Fab Lab (Le Fablab du jardin éducatif) : 36 000,00 \$

2) Norway Bay Municipal Association (Mise-à-jour du Parc Centennial) : 9 000,00 \$

3) Municipalité de Chichester (Aménagement parc bord de l'eau) : 14 000,00 \$

4) Municipalité de Mansfield-et-Pontefract (Rénovation des parcs de jeux) : 12 000,00 \$

5) Amis du manoir St-Joseph (Agrandissement bâtiment (+10 chambres)) : 70 000,00 \$

6) Coop Solidarité de Plein Air l'hélianthe (Initiation au plein pour personnes handicapés) : 5 000,00 \$

7) CDC Pontiac (Santé communautaire) : 10 000,00 \$

8) Asso Récréative de Chapeau (Amélioration du parc communautaire) : 5 000,00 \$

9) Centre communautaire Harrington (Amélioration du centre communautaire) : 5 000,00 \$

10) Association Tourisme Pontiac (Rénovation relais information touristique (RIT)) : 4 000,00 \$

11) Municipalité de Bryson (Aménagement et accessibilité de la plage) : 2 000,00 \$

12) Municipalité de Bristol (Réaménagement plage publique Norway Bay) : 24 000,00 \$

13) Table Aînés retraités du Pontiac (Réseau aînés - Consolidation et innovation) : 3 000,00 \$

14) Municipalité L'Île-du-Grand-Calumet (Souper Culture) : 1 000,00 \$

TOTAL: \$200,000

CARRIED

C.M. 2019-04-17

12.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement détient la responsabilité d'analyse des demandes sous la Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers ont été analysés, les recommandations du comité d'investissement suite à la rencontre d'avril 2019 sont les suivantes :

MRC-CI-2019-04-03 – 6 143\$ Le comité d'investissement recommande au conseil régional de la MRC Pontiac d'accorder une subvention de 6 143\$.

MRC-CI-2019-01-04 – 20 000\$ Le comité d'investissement recommande au conseil régional de la MRC Pontiac d'accorder un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 20 000\$.

MRC-CI-2019-01-05 – 20 000\$ Le comité d'investissement recommande au conseil régional de la MRC Pontiac d'accorder une subvention de 20 000\$.

Il est proposé par le conseiller régional M. Alain Gagnon et résolu d'accepter les recommandations telles que proposées par le comité d'investissement.

ADOPTÉE

non-official translation

INVESTMENT COMMITTEE RECOMMENDATIONS

CONSIDERING that the Investment Committee is responsible for the analysis of the financing applications made under the Business Support Policy of the MRC Pontiac;

CONSIDERING that these projects have been analysed, the recommendations of the Investment Committee held in April 2019 are the following:

MRC-CI-2019-04-03 – 6,143\$ The Investment Committee recommends that the Regional council of the MRC Pontiac award a grant of \$6,143.

MRC-CI-2019-04-04 – 20,000\$ The Investment committee recommends that the Regional council of the MRC Pontiac to

award a Fonds Local d'investissement (FLI) loan of \$20,000.

MRC-CI-2019-04-05 – 20,000\$ The Investment committee recommends the Regional council of the MRC Pontiac to award a grant of \$20,000.

It is moved by Regional Councillor Mr. Alain Gagnon and resolved to accept the recommendations as proposed by the Investment Committee.

CARRIED

12.3 RECOMMANDATION DONS ET COMMANDITES |
RECOMMENDATIONS DONATIONS AND SPONSORS

C.M. 2019-04-18

12.3.1 RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT la recommandation du département du développement économique;

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Karen Daly Kelly et résolu qu'une commandite de 120\$ soit octroyée à **Réseau Biblio de l'Outaouais**, dans le but d'encourager le soutien à l'action bénévole.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the economic development department's recommendation;

It is proposed by Regional Councillor Ms. Karen Daly Kelly and resolved that a sponsorship of \$120 be given to **Réseau Biblio de l'Outaouais** to encourage the support of volunteer work.

CARRIED

C.M. 2019-04-19

12.3.2 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DU PONTIAC

CONSIDÉRANT la recommandation du département du développement économique;

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Colleen Larivière et résolu d'approuver une commandite de 300\$ à soit octroyée à **La Corporation de développement communautaire du Pontiac** pour poursuivre sa campagne « Quelqu'un chez nous s'en occupe » qui a pour but de mettre en valeur les organismes du Pontiac en imprimant des napperons de papier et en les distribuant dans les restaurants du Pontiac.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the economic development department's recommendation;

It is proposed by Regional Councillor Ms. Colleen Larivière and resolved to approve of the recommendation that a sponsorship of \$300 be given to **La Corporation de développement communautaire du Pontiac** to continue its campaign " Quelqu'un chez nous s'en occupe " to promote the community organisations of the Pontiac by printing paper place mats and distributing them in the restaurants of the Pontiac.

CARRIED

C.M. 2019-04-20

12.3.3 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIALE DU PONTIAC

CONSIDÉRANT la recommandation du département du développement économique;

Il est proposé par le conseiller régional M. Gilles Dionne et résolu d'approuver qu'une commandite de 500\$ soit octroyée à **La Table de développement sociale du Pontiac** pour imprimer le Planificateur familial qui regroupe les activités communautaires, les événements et les services offerts par les organismes de la communauté. Cet outil est distribué à environ 400 à 500 familles vulnérables du Pontiac.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the economic development department's recommendation;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Gilles Dionne and resolved to approve of the recommendation that a sponsorship of \$500 be given to **La Table de développement social du Pontiac** to print the Family Planner that includes community activities, events and services offered by organizations in the community. This tool is distributed to about 400 to 500 vulnerable families in the Pontiac.

CARRIED

C.M. 2019-04-21

12.3.4 WALTHAM RECREATION ASSOCIATION

Conformément à sa déclaration au point 3, le conseiller régional M. David Rochon quitte la salle à 19:45.

In accordance with his declaration under item 3,

Regional Councillor Mr. David Rochon leaves the room at 19:45. /

Nous enregistrons le retour de M. David Rochon à 19:48.

We register the return of Mr. Rochon at 19:48.

CONSIDÉRANT que la politique de Dons et commandites a été modifiée pour accorder un montant maximum de 500\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du département du développement économique ;

Il est proposé par le conseiller régional M. Donald Gagnon et résolu d'approuver qu'une commandite de 500\$ soit octroyée à **Waltham Recreation Association** pour rénover le du terrain de baseball.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING that the donations and sponsorship policy has been modified to allow a maximum of \$500;

CONSIDERING the economic development department's recommendation;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Donald Gagnon and resolved to approve of the recommendation that a sponsorship of \$500 be given to **Waltham Recreation Association** to renovate the ball field.

CARRIED

13 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL

C.M. 13.1 DEMANDE D'APPUI - DEMANDE D'ADOPTION POUR RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES
2019- APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION
04-
22

ATTENDU QUE la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) et de son Plan d'action 2011-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

ATTENDU QUE le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à

la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

ATTENDU QUE le projet de modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la *Gazette officielle* du 12 juillet 2017;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par le conseiller régional M. John Armstrong et il est résolu;

De demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation ».

ET

De mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité.

Que le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP.

Il est en outre résolu d'interpeler l'ensemble des regroupements municipaux (FQM, UMQ, AOMGMR) afin de demander leurs appuis dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

LE VOTE EST APPELÉ :

1 représentante vote « CONTRE »;

La conseillère régionale Mme Sandra Murray inscrit sa dissidence.

La résolution portant le numéro de référence C.M. 2019-04-22 est ainsi réputée être adoptée avec dissidence.

-Aucune traduction - no translation

THE VOTE IS CALLED:

1 representative votes "AGAINST";

Regional Councillor Ms. Sandra Murray registers her dissidence.

The motion carrying number C.M. 2019-04-22 is carried on division.

14 DIVERS | MISCELLANEOUS

14.1 INVITATION, AGA TRANSPOR-ACTION - 24 AVRIL

Information.

C.M. 14.2 PROJET JEU D'EAU (SPLASHPAD)
2019-
04-
23

Il est proposé par le conseiller régional M. Gilles Dionne et résolu d'approuver l'entente intermunicipale entre la municipalité de Campbell's Bay et la MRC de Pontiac concernant la gestion d'un parc avec jeux d'eau (*splash pad*).

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION

D'UN PARC AVEC JEUX D'EAU

ENTRE

La Municipalité de Campbell's Bay, personne morale de droit public légalement constituée ayant son siège au 59, rue Leslie, à Campbell's Bay, province de Québec, J0X 1K0,

ci-après « Municipalité de Campbell's Bay »

ET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège au 602, route 301, Campbell's Bay, province de Québec, J0X 1K0

ci-après « la MRC »

ATTENDU QUE la MRC est propriétaire du lot 4 991 527 du cadastre du Québec, le tout aux termes d'un acte de vente intervenu le 6 août 1991 (Annexe 1) ;

ATTENDU QUE sur ce lot, la MRC exploite un parc régional, le tout suivant le règlement no MRC 001-98 (58-98) (Annexe 2) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Campbell's Bay est propriétaire du lot 3 544 950, lequel lot est adjacent à la propriété de la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente concernant la gestion d'un parc avec jeux d'eau sur le lot 3 544 950 et sur une partie du lot 4 991 527 du cadastre du Québec appartenant à la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité de Campbell's Bay désire faire l'acquisition de cette partie dudit lot 4 991 527 appartenant actuellement à la MRC ;

ATTENDU QU'entretemps, les municipalités parties à la présente entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale de délégation de compétence ;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un parc

avec jeux d'eau qui desservira la population des municipalités partie à l'entente ;

ARTICLE 2 - MODE DE FONCTIONNEMENT

À cette fin, la MRC délègue sa compétence à la Municipalité de Campbell's Bay en ce qui concerne la gestion du parc avec jeux d'eau sur une partie du lot 4 991 527, laquelle partie de lot est plus amplement montrée au plan déposé en Annexe 3 des présentes pour en faire partie intégrante ;

ARTICLE 3 – RESPONSABILITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

Les responsabilités de la Municipalité de Campbell's Bay sont les suivantes :

- a) Voir à l'organisation, à l'opération, à l'administration et à la gestion d'un parc avec jeux d'eau sur la propriété montrée à l'Annexe 3 ;
- b) Procéder à l'achat et à la construction des bâtiments et des infrastructures, équipements et accessoires nécessaires à l'organisation et à l'opération du parc avec jeux d'eau ;

ARTICLE 4 – MODE DE RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Les dépenses en immobilisation (telles qu'achat et construction des bâtiments et des infrastructures, équipements et accessoires), déduction faite des subventions gouvernementales reçues, seront de l'entière responsabilité de la Municipalité de Campbell's Bay ;

ARTICLE 5 – MODE DE RÉPARTITION DES COÛTS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

Les coûts d'opération du parc avec jeux d'eau (comprenant non limitativement les salaires, le chauffage, l'électricité, les assurances et les frais d'entretien) ainsi que les dépenses d'administration seront assumés entièrement par la Municipalité de Campbell's Bay;

ARTICLE 6 – PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Advenant la fin de l'entente, le partage de l'actif et du passif, découlant de l'application de l'entente, se fera de la façon suivante :

-La MRC de Pontiac, où sont situés les biens, gardera la propriété de ceux-ci et elle versera à la Municipalité de Campbell's Bay un montant établi suivant le tableau d'amortissement joint à la présente entente comme Annexe 4. Pour tout bien acquis ou construit postérieurement à la signature de la présente entente, la MRC versera à la Municipalité de Campbell's Bay le montant le plus élevé entre la valeur dépréciée du bien ou la valeur marchande du bien établie par un expert compétent;

Quant au passif, il sera assumé par la MRC à l'égard des biens qui lui seront dévolus à la fin de la présente entente.

ARTICLE 7 - DURÉE ET RENOUVELLEMENT

La présente entente aura une durée de 25 ans.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période successive de 25 ans, à

moins que l'une des municipalités n'informe par écrit l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins 6 mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

En foi de quoi, les parties ont signé

À _____, ce _____ 2019 À _____, ce _____
2019

MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
PONTIAC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
PONTIAC

Par :

Par :

Maire

Préfet

Directrice générale

Directeur général

ADOPTÉE

non-official translation

PARK WITH WATER GAMES PROJECT (SPLASHPAD)

It is proposed by Regional Councillor Mr. Gilles Dionne and resolved to approve the intermunicipal agreement between the municipality of Campbell's Bay and the MRC Pontiac concerning the management of a park with water games (*splash pad*).

CARRIED

14.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PPJ

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Mme Sandra Murray, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement dont l'objet consiste à modifier le Règlement numéro 58-98 - Règlement relatif à la circulation, à la conduite et au bon usage à l'intérieur du Parc régional de la Municipalité régionale de comté de Pontiac connu sous le

vocable Cycloparc PPJ.

L'avis de motion est donné le mercredi 17 avril 2019 à Campbell's Bay.

non-official translation

NOTICE OF MOTION is given by Regional Councillor Ms. Sandra Murray, for adoption at a future meeting of Council, a bylaw the purpose of which is to amend Bylaw 58-98 - Bylaw concerning the circulation, the appropriate behaviour and use inside the Regional County Municipality of Pontiac Regional Park known under the name of PPJ Cyclopark.

This notice of motion is given on Wednesday April 17, 2019 in Campbell's Bay.

C.M. 2019-04-24

14.4 COMITÉ PPJ

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Colleen Larivière et résolu d'établir un comité désigné *Comité PPJ* ayant le mandat d'étudier la question d'un sentier PPJ multi-usage. Il est également résolu que ledit comité soit composé des conseillers régionaux M. Maurice Beauregard, M. David Rochon, Mme Sandra Murray, M. Gilles Dionne et M. Gaston Allard.

ADOPTÉE

non-official translation

PPJ Committee

It is proposed by Regional Councillor Ms. Colleen Larivière and resolved to establish a committee, the *PPJ Committee*, to study the issue of a PPJ multi-use trail. It also resolved that the Committee be composed of Regional Councillors Mr. Maurice Beauregard, Mr. David Rochon, Ms. Sandra Murray, Mr. Gilles Dionne and Mr. Gaston Allard.

CARRIED

15 DÉCLARATION, MME NANCY DAGENAI

Alors qu'elle s'apprête à partir à la retraite, Mme Nancy Dagenais fait une déclaration dans le cadre de sa dernière rencontre de Conseil à titre de Greffière. /

As she prepares to retire, Ms. Nancy Dagenais made a statement in the course of her last Council meeting as Clerk.

C.M. 2019-04-25

16 FERMETURE | CLOSING

Il est proposé par le conseiller régional M. Serge Newberry et

résolu de terminer la rencontre du conseil régional de la MRC de Pontiac du 17 avril 2019 à 20:03.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. Serge Newberry and resolved to close the meeting of April 17 2019 of the Regional Council at 20:03.

CARRIED

Bernard Roy

Directeur général et secrétaire-
trésorier

Jane Toller

Préfète